

Validation du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025



Ce lundi après-midi, présentation du rapport final du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires réalisé sous le contrôle du ministère de l'Équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme et des transports intérieurs, par le groupement de consultants Espelia/Egis/Catram Consultants/Collet Consulting/Pae Tai Pae Uta, titulaire du marché d'assistance technique co-financée par le Pays, l'ADEME et l'AFD (Agence française de développement).

Démarrée début mars 2015, cette étude de schéma directeur s'est étalée sur une durée de cinq mois, avec une méthodologie classique interactive comportant :

- une phase de diagnostic de la situation actuelle du transport interinsulaire, maritime et aérien durant les mois de mars et avril : 7 commissions thématiques lors desquelles 120 acteurs du secteur d'activité se sont exprimés ; 50 entretiens individuels des experts du groupement avec des professionnels du secteur et des administrations, de l'État et de la Polynésie française ; un déplacement sur le terrain dans certaines îles éloignées et enclavées. La synthèse de ce diagnostic a fait l'objet de la communication en conseil des ministres du ministère de l'Équipement du 26 mai 2015.

- une phase d'analyse de 29 options de scénarii étudiées en groupes de travail en mai et juin aboutissant à une proposition de scénario cible, après analyse des besoins de déplacements d'ici 2025 tenant compte de l'évolution prévisible de la population, de la situation économique et financière du Pays, de la fréquentation touristique. Le choix de ce scénario cible a été présenté en comité interministériel le 20 juin 2015.

- une phase finale en juillet 2015 de déclinaison du scénario cible en schéma directeur après identification d'axes stratégiques de politique publique comportant diverses actions présentées dans un plan d'actions chiffré et étalé sur les 10 ans à venir.

Trois objectifs stratégiques et 25 orientations

Sur la base des éléments issus des réflexions préalables à l'élaboration du schéma directeur, trois objectifs stratégiques ont été définis pour les dix prochaines années :

A. Donner au pays les moyens d'assurer pleinement son rôle d'autorité organisatrice des transports interinsulaires avec une coordination accrue entre acteurs institutionnels (Pays-Etat-communes) et une meilleure régulation des transports ;

B. Améliorer l'efficacité des transports interinsulaires en matière de réponse aux besoins des usagers, d'efficacité énergétique, d'intermodalité et de préservation de l'environnement en facilitant l'accès de tous à tout le territoire ;

C. Favoriser le développement économique durable du Pays et de ses archipels à travers des mesures d'accompagnement à la politique des transports interinsulaires

Pour mettre en œuvre ces objectifs, vingt-cinq orientations ont été définies avec un échelonnement réparti sur la durée du schéma directeur en fonction de priorités déterminées au regard de l'impact prévisible des actions sur le transport interinsulaire.

Ces vingt-cinq actions du schéma directeur sont déclinées suivant un plan d'action pluri-annuel, réparti sur dix ans.

Les investissements prévus au schéma directeur sont également estimés pour les dix années à venir et reposent sur trois acteurs principaux :

- Le Pays (au mieux avec l'aide de l'Etat au titre de l'article L.1803-4 al. 2 du Code des Transports) : 32 350 millions Fcfp sur 10 ans dont 25 000 millions Fcfp pour l'entretien et la réhabilitation des infrastructures maritimes et aériennes ;
- Les opérateurs de transports présents sur le Pays ou à venir : 2 000 millions Fcfp sur 10 ans au titre d'actions nouvelles + renouvellement des matériels existants ;
- Les communes et les établissements de coopération intercommunale : 266 millions Fcfp au titre d'actions nouvelles de compétence communale.

Un suivi de l'exécution du schéma directeur sera réalisé par un organe de suivi ad-hoc en lien étroit avec les administrations polynésiennes, notamment le ministère de l'Équipement et des transports, les communes et l'État.

Une revue annuelle des actions prévues dans le schéma directeur et de leur état d'avancement sera présentée par l'organe de suivi (sous forme de note, mémorandum ou rapport annuel). Dans le cas où la mise en œuvre de certaines actions présenterait des difficultés, des leviers et solutions envisageables seront identifiées par l'organe de suivi.

Les actions prévues au schéma directeur seront actualisées au moins une fois au cours des 10 prochaines années, notamment en fonction des études et schémas en cours sur d'autres secteurs d'activités et de leurs impacts potentiels sur les transports interinsulaires (schéma d'aménagement, schéma d'organisation sanitaire, étude sur le développement économique du territoire, plan climat stratégique, autres).

Une actualisation dans un délai plus proche est notamment possible en cas de modifications de certains éléments importants du transport interinsulaire.